

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Présents : Alain BERNARD, Christian DUMORTIER, Mélanie MAZINGARBE, France CATOEN, Marie NIETO, Philippe GUILLON, Renaud AVEZ, Denise DESCAMPS, Danièle WATTEAU, Jean-Pierre JAYET, Marcel WATIER

Absents excusés : Marie-Renée PELON, Christian VANDEWALLE

Pouvoirs : Christian VANDEWALLE à Renaud AVEZ, Marie-Renée PELON à Yannick DELOURME

Désignation du secrétaire de séance : Ph Guillon

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE

Le compte rendu du conseil du 9 octobre est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

21 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Quelques ajustements budgétaires sont nécessaires au chapitre 73 en recettes de fonctionnement (taxes foncière) pour pouvoir intégrer la somme des taxes des pylônes au compte demandé par la trésorerie.

Il s'agit de transférer :

- 8000€ du compte 73111 (taxe foncière et d'habitation) chapitre 73
- + 8000€ au compte 7343 (taxe sur les pylônes)

D'autres ajustements sont nécessaires en dépenses de fonctionnement

Il s'agit de transférer :

- 400€ au chapitre 11 compte 615228 (entretien et réparation autres bâtiments)
- + 400€ au chapitre 67 compte 6713 (secours et dots)
- 2500€ chapitre 11 compte 615228 (entretien et réparations autres bâtiments)
- + 1000€ chapitre 65 compte 6531 (indemnités élus)
- + 1000€ chapitre 65 compte 6533 (cotisations de retraite)
- + 500€ chapitre 65 compte 6534 (cotisations de sécurité sociale)

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications budgétaires présentées en séance.

22 – INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2017

L'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur a été fixée à 373.84 € pour l'exercice 2017 à partir du décompte établi conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. L'indemnité 2016 était de 399.80 €.

Il est proposé au conseil d'approuver le montant de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le montant de l'indemnité versée au comptable du Trésor

23 – INDEMNITE REMONTAGE DE L'HORLOGE POUR 2017

L'indemnité versée pour le remontage de l'horloge de l'église Saint Pierre est révisable chaque année. Son montant était le suivant :

- 2014 : 315 €
- 2015 : 330 €
- 2016 : 340€

Il est proposé au conseil municipal de fixer cette indemnité à 350 Euros pour l'année 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité de remontage de l'horloge de l'église à 350 € pour l'année 2017.

3 – POINTS DIVERS

- Calendrier des manifestations :

- Repas du comité pour les aînés : 18 novembre
- Célébration de Ste Geneviève pour la gendarmerie : 24 novembre
- Visite de St Nicolas : 07 décembre à 13h
- Concert de Cantus Pavula : 09 décembre
- Gouter de Noël : 17 décembre
- Vœux du maire : 13 janvier

- Informations diverses

- Parc d'activité : suis son cours, l'objectif serait d'annoncer la pose de la 1ere pierre en début 2018
- Collecte de la banque alimentaire : we du 25/26 novembre, tracts à distribuer

4 – Prochaines réunions

- Commission élections : 12 décembre à 10h00
- Commission finances : 02 décembre à 10h00
- Commission travaux : 02 décembre à 10h00, à confirmer avec Ch Vandewalle
- Conseil municipal : 18 décembre à 20h30
- Réunion de travail : 11 décembre à 20h30